

## **DANS L'ACTION PLUS QUE JAMAIS, PUBLIC /PRIVE !**

*Après deux mois de mobilisation, le combat continue ! Au delà des journées nationales d'action et des cortèges massifs, de multiples formes de mobilisations se sont développées : actions de blocages, reconductibles,.... Dans le public, des mobilisations sont en cours, à la Santé, aux Finances publiques, à la Bibliothèque nationale de France ... Le projet de loi Travail participe à une remise en cause globale des droits sociaux, et cela vaut aussi bien pour le public que le privé. En effet, de plus en plus de dispositifs sont transposés du privé vers le public. Et dans la fonction publique, les menaces se précisent !*

### **Rapport Laurent : flexibilité, annualisation du temps de travail dans la fonction publique**

Le rapport Laurent sur le temps de travail est sorti.

⇒ Il préconise l'**annualisation du temps de travail** dans les services de l'Etat et les établissements hospitaliers soumis à des variations saisonnières d'activité.

⇒ Sans surprise, il vise au premier chef les **collectivités territoriales** et tend à remettre en cause les accords locaux conclus.

⇒ **Pour tous les fonctionnaires, il propose de distinguer les jours de congés des jours RTT** en créditant ces derniers mensuellement en fonction de la présence réelle de l'agent. C'est un non sens : historiquement, la réduction du temps de travail s'est accompagnée du développement des jours de congés sans distinction entre eux. Le but, en réalité, est de sanctionner les agents en maladie en leur faisant perdre des jours de congés. Comme s'il s'agissait de leur fait...

*Et la conclusion du rapport Laurent est éclairante : « d'importants chantiers s'ouvrent sur le champ de travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère ». Public/privé, même combat !*

### **Remise en cause du statut général des fonctionnaires**

La Ministre de la fonction publique avance rapidement sur la mise en place du compte personnel de formation, premier élément du CPA dans la fonction publique. C'est ainsi que la concertation dénommée « Parcours Professionnel et Développement des compétences » intègre le dispositif de CPF issu du privé. L'achèvement des discussions sur le CPF est prévu fin juin... **Pour Solidaires, le compte personnel d'activité, ensemble de droits attachés à la personne est fondamentalement contraire au statut général des fonctionnaires.** Le fonctionnaire est placé dans une situation statutaire et réglementaire, et non contractuelle. Le CPA n'y a pas sa place.

## **L'inversion de la hiérarchie des normes vaut tout autant pour le public que le privé**

Le projet de loi Travail institue l'inversion de la hiérarchie des normes, faisant primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche et la loi elle-même.

**Il est générateur d'inégalités de traitement**, et cela serait lourd de conséquences tant pour les salariés du privé que du public. De plus, le code du travail cesse d'être un socle de garanties.

Enfin, dans le public, la loi sur la rénovation du dialogue social de 2010 permet la conclusion d'accords.

**Avec le développement de la politique contractuelle dans le public, la déréglementation devient une réalité.** Les fonctionnaires en ont déjà un avant goût dans le versant hospitalier, avec l'accord de flexibilité sur les 35H, passé en force à APHP, malgré une opposition majoritaire.

**Pour de nouveaux droits sociaux et contre la loi Travail,  
Plus que jamais dans l'action !**

*A l'appel de l'intersyndicale Solidaires, CGT, FO,  
FSU, UNEF, UNL, FIDL*

## **Poursuivons la mobilisation par la votation citoyenne**

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires ainsi que les organisations de jeunesse appellent tous les salariés du public et du privé à participer massivement à la votation citoyenne pour exprimer le rejet massif du projet de loi Travail.

**Manifestation nationale du 14 juin à Paris  
Tous en grève et en manifestation !  
Départ 14h place d'Italie (arrivée Invalides)**